

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ETATS FINANCIERS**

**Unité de Fabrication de Médicaments- UNIMED**

**Siège Social : BP 38, ZI Kalaa Kébira – 4060, Sousse**

UNIMED publie ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mme Abir MATMTI (Conseil Audit Formation) et M Ahmed Ayadi (Société Général Audit)

**Bilan**  
**Au 31 Décembre**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

<b>Actifs</b>	<b>Notes</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b>Actifs non courants</b>			
<b>Actifs Immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles		11 305 137	9 138 712
Moins : amortissements		(6 867 016)	(5 901 997)
	<b>IV.1</b>	<b>4 438 121</b>	<b>3 236 715</b>
Immobilisations corporelles		205 611 160	202 965 838
Moins : amortissements		(130 651 703)	(123 852 719)
	<b>IV.2</b>	<b>74 959 457</b>	<b>79 113 119</b>
Immobilisations financières		9 609 883	9 261 548
Moins : provisions		(6 504 273)	(4 476 066)
	<b>IV.3</b>	<b>3 105 610</b>	<b>4 785 482</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b><u>82 503 188</u></b>	<b><u>87 135 316</u></b>
<b>Total des actifs non courants</b>		<b><u>82 503 188</u></b>	<b><u>87 135 316</u></b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks		53 756 851	54 103 289
Moins : provisions		(7 366 173)	(6 525 453)
	<b>IV.4</b>	<b>46 390 678</b>	<b>47 577 836</b>
Clients et comptes rattachés		43 260 051	40 473 480
Moins : provisions		(6 592 088)	(3 819 827)
	<b>IV.5</b>	<b>36 667 963</b>	<b>36 653 653</b>
Autres actifs courants		24 406 322	21 859 603
Moins : provisions		(3 769 099)	(1 479 076)
	<b>IV.6</b>	<b>20 637 223</b>	<b>20 380 527</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>IV.7</b>	8 964 005	20 990 637
<b>Total des actifs courants</b>		<b><u>112 659 869</u></b>	<b><u>125 602 653</u></b>
<b>Total des actifs</b>		<b><u>195 163 057</u></b>	<b><u>212 737 969</u></b>

**Bilan**  
**Au 31 Décembre**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

<b>Capitaux propres et passifs</b>	<b>Notes</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social		32 000 000	32 000 000
Réserves		48 150 025	48 150 025
Résultats reportés		14 306 657	14 087 806
Autres capitaux propres		1 394	26 476
<b>Capitaux propres avant résultat de la période</b>	<b>IV.8</b>	<b><u>94 458 076</u></b>	<b><u>94 264 307</u></b>
Résultat de l'exercice		16 835 414	18 458 851
<b><u>Total des capitaux propres après résultat de l'exercice</u></b>		<b><u>111 293 490</u></b>	<b><u>112 723 158</u></b>
<b>Passifs</b>			
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts	<b>IV.9</b>	17 593 992	24 911 246
Autres passifs non courants	<b>IV.10</b>	9 617 094	4 309 007
<b><u>Total des passifs non courants</u></b>		<b><u>27 211 086</u></b>	<b><u>29 220 253</u></b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>IV.11</b>	9 683 844	22 281 804
Autres passifs courants	<b>IV.12</b>	19 007 979	17 679 688
Autres passifs financiers	<b>IV.13</b>	25 156 032	26 965 328
Concours bancaires	<b>IV.14</b>	2 810 626	3 867 738
<b><u>Total des passifs courants</u></b>		<b><u>56 658 481</u></b>	<b><u>70 794 558</u></b>
<b><u>Total des passifs</u></b>		<b><u>83 869 567</u></b>	<b><u>100 014 811</u></b>
<b><u>Total des capitaux propres et passifs</u></b>		<b><u>195 163 057</u></b>	<b><u>212 737 969</u></b>

**Etat de Résultat**  
**Pour l'Exercice clos au 31 Décembre**  
*(Exprimé en Dinar Tunisien)*

	Notes	2025	2024
<b>Produits d'exploitation</b>			
Revenus	V.1	148 911 525	147 675 996
Autres produits d'exploitation	V.2	122 352	206 720
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>149 033 877</b>	<b>147 882 716</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Variation stocks des produits finis		(868 669)	(3 066 564)
Achats d'approvisionnements consommés	V.3	(59 641 598)	(61 740 698)
Charges de personnel	V.4	(21 128 964)	(20 867 228)
Dotations aux amortissements et aux provisions	V.5	(22 401 247)	(16 563 276)
Autres charges d'exploitation	V.6	(13 271 463)	(12 334 922)
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>(117 311 941)</b>	<b>(114 572 688)</b>
<b><u>Résultat d'exploitation</u></b>		<b><u>31 721 936</u></b>	<b><u>33 310 028</u></b>
Charges financières nettes	V.7	(6 339 225)	(6 719 008)
Produits des placements	V.8	854 733	324 221
Autres gains ordinaires	V.9	206 112	394 817
Autres pertes ordinaires	V.10	(211 022)	(326 249)
<b><u>Résultat des activités ordinaires avant Impôt</u></b>		<b><u>26 232 534</u></b>	<b><u>26 983 809</u></b>
Impôt sur les sociétés	V.11	(9 397 120)	(8 524 958)
<b><u>Résultat des activités ordinaires après impôt</u></b>		<b><u>16 835 414</u></b>	<b><u>18 458 851</u></b>
<b>Résultat net de la période</b>		<b>16 835 414</b>	<b>18 458 851</b>

**Etat de Flux de Trésorerie**  
**Pour l'Exercice clos au 31 Décembre**  
*(Exprimé en Dinar Tunisien)*

	Notes	2025	2024
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Résultat net		16 835 414	18 458 851
<b>Ajustements pour :</b>			
Amortissements & provisions		22 401 247	16 563 276
Plus-value sur cession d'Immobilisations		(170 802)	-
Quote-part des subventions d'investissement		(25 082)	(25 081)
Variation des stocks		346 438	1 247 396
Variation des créances		(2 786 571)	1 985 093
Variation des autres actifs		(2 546 719)	(2 770 946)
Variation des fournisseurs d'exploitation		(12 597 960)	(6 760 263)
Variation des autres dettes		1 075 786	(3 501 461)
<b><u>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</u></b>	<b>VI.1</b>	<b><u>22 531 751</u></b>	<b><u>25 196 865</u></b>
<b>Flux de trésorerie liés à l'investissement</b>			
Décaissements pour acqu. d'imm. Corp & incorp.		(6 519 763)	(14 551 144)
Encaissements suite à la cession d'imm. Corp. & incorp.		170 802	-
Capitalisation des amortissements (Recherches et Développements)		310 070	340 451
Décaissements pour des dépôts et cautionnements		(348 335)	(43 655)
<b><u>Flux de trésorerie affectés à l'investissement</u></b>	<b>VI.2</b>	<b><u>(6 387 226)</u></b>	<b><u>(14 254 348)</u></b>
<b>Flux de trésorerie liés au financement</b>			
Dividendes & autres distributions		(18 238 192)	-
Encaissements d'emprunts		59 018 660	79 419 675
Remboursement d'emprunts		(67 894 513)	(72 668 899)
<b><u>Flux de trésorerie affectés au (provenant du) financement</u></b>	<b>VI.3</b>	<b><u>(27 114 045)</u></b>	<b><u>6 750 776</u></b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>(10 969 520)</b>	<b>17 693 293</b>
<b>Trésorerie au début de la période</b>		<b>17 122 899</b>	<b>(570 394)</b>
<b>Trésorerie à la clôture de la période</b>		<b>6 153 379</b>	<b>17 122 899</b>

## ***I. Présentation de la société***

La société « UNIMED SA » est une société anonyme, de nationalité tunisienne, régie par le droit tunisien. Son capital s'élève au 31 décembre 2025 à 32.000.000 DT divisé en 32.000.000 actions de valeur nominale de 1 DT chacune.

Créée en 1989, la société « UNIMED SA » opère dans le secteur de l'industrie pharmaceutique, et se spécialise particulièrement dans les produits stériles : les préparations injectables, les collyres destinés à une application ophtalmique et les solutions de perfusions.

Son activité s'étend sur le marché tunisien et à l'exportation. Son siège social est sis à la zone industrielle Kalaa Kébira - Sousse.

Sur le plan fiscal, la société « UNIMED SA » est soumise aux règles du droit commun.

## ***II. Faits marquants de l'exercice***

Les principaux faits et événements ayant marqué l'exercice 2025 sont :

- L'Assemblée Générale Ordinaire du 01 août 2025 a décidé la distribution de dividendes au titre de l'exercice 2024 pour un montant de 18 240 000 DT.
- La société a contracté au cours de 2025 l'emprunt suivant :

	<b>Taux d'intérêt</b>	<b>Nombre d'échéances</b>	<b>Période de grâce</b>	<b>Total au 31/12/2025</b>	<b>Échéance à + 1 an</b>
Amen Bank 0,5mDT	TMM + 1,50%	84 mois	23 mois	500 000	500 000

## ***III. Principes, Règles et Méthodes Comptables***

La comptabilité générale de la société « UNIMED SA » est informatisée, le traitement informatique permet la saisie des écritures comptables et l'édition des balances, journaux et grands livres.

Les présents états financiers de la société « UNIMED SA » ont été arrêtés conformément aux normes comptables tunisiennes telles que prévues par la Loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ; et dans le respect des hypothèses sous-jacentes (la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement) ainsi que les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière. Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 ont été préparés par référence aux mêmes principes et méthodes comptables utilisés dans les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024.

Les conventions comptables de base et les méthodes les plus significatives appliquées pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

### ***III.1 Unité monétaire***

Les états financiers sont établis en dinars tunisien.

### ***III.2 Immobilisations et amortissements***

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent au niveau des actifs non courants pour leurs coûts d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Concessions, brevets & licences	20%
- Logiciels	33%
- Constructions	5%
- Matériels et outillages industriels	15%
- Matériels de transport	20%
- Matériels informatiques	33%
- Installations générales, agencements et aménagements	15%

Il est à signaler, en outre, que la société procède à l'amortissement accéléré de son matériel et outillage industriel en multipliant par 2 le taux d'amortissement linéaire de 15%. Ce mode, admis par ailleurs fiscalement (article 12 du code de l'IRPP & de l'IS), est motivé par le fait que le matériel concerné fonctionne à 3 équipes.

### ***III.3 Stocks***

Les stocks se composent comme suit :

- Matières premières, articles de conditionnement, produits encours de fabrication et produits finis : Cette catégorie est valorisée au coût selon la méthode de l'inventaire permanent ;
- Les matières premières et articles de conditionnement sont valorisés à leur coût d'achat hors taxes récupérables majoré par les frais accessoires d'achats ;
- Les produits finis et semi -finis sont évalués à la valeur la plus faible entre la valeur nette de réalisation et le coût de production de l'année, qui comprend le coût des matières premières et la quote-part des frais directs et indirects rattachés à la production ; et
- Les pièces de rechange et consommables : Ces stocks sont valorisés au coût selon la méthode de l'inventaire permanent. Ils sont évalués au coût moyen pondéré ;

#### Politique de provision des stocks :

Les éléments constituant une dépréciation des stocks sont détaillés comme suit :

- Les matières premières, articles de conditionnement, produits finis et semi-finis dont le statut est bloqué ;
- Les matières premières, articles de conditionnement, produits finis et semi-finis périmés
- Les retours clients et les pièces de rechange qui sont obsolètes et ce, après confirmation du service maintenance ;
- Le taux de la provision est à 100% suite aux dépréciations réversibles ; et
- En cas de dépréciation irréversible, un état détaillé des stocks concernés doit être approuvé par la direction générale et fera l'objet d'un PV de destruction/ mise en rebut dûment établi par un huissier notaire en présence de deux agents du bureau de contrôle des impôts. Sur la base dudit PV, la perte pour dépréciation est comptabilisée

### ***III.4 Emprunts***

Les emprunts figurent aux passifs du bilan pour la partie débloquée sous la rubrique « passifs non courants », la partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants.

### ***III.5 Contrats de location financement***

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

En l'absence de certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

### ***III.6 Les frais préliminaires et charges à répartir***

Il s'agit des frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les frais préliminaires sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Ces frais englobent toutes les charges antérieures à l'introduction en bourse et ils sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date de ladite introduction en bourse avec un délai maximal de cinq ans, à partir de leur engagement.

### ***III.7 Politique de provision pour dépréciation des créances douteuses***

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier.

Les créances irrécouvrables sont des pertes de l'exercice et doivent faire l'objet d'un PV de carence dûment établi par un huissier notaire et ce pour les créances locales. Sur présentation du PV de carence, le cas échéant, les pertes sont comptabilisées suite à une approbation de la DG.

Les créances litigieuses sont à provisionner à 100%

Les créances douteuses doivent faire l'objet d'une provision sous réserve de l'approbation de la DG. Le taux de provision est déterminé en fonction de l'antériorité de la créance par rapport à sa date d'échéance comme suit :

- Les créances non mouvementées entre 1 an et 2 ans à partir de leurs dates d'échéance : à provisionner de 20% ;
- Les créances non mouvementées entre 2ans et 3ans à partir de leurs dates d'échéance : à provisionner de 50% ;
- Toutes créances non mouvementées entre 3 ans et 4 ans à partir de leurs dates d'échéance : à provisionner de 80% ;
- Au- delà de 4 ans à partir de la date d'échéance : à provisionner de 100%.

L'estimation des éventuelles provisions pour dépréciation est effectuée sur la base d'un état détaillé des créances douteuses adressé par la direction financière de la société à la direction juridique qui donne un avis motivé sur le sort de chaque créance. La nécessité ou non de constituer des provisions est du ressort la direction générale.

### ***III.8 Provisions pour risques et charges***

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. Celle-ci peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classées en passifs non courants.

### ***III.9 Liquidités et équivalents de liquidités***

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dont la maturité est inférieure à trois mois).

### ***III.10 Comptabilisation des revenus***

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société et des taxes collectées pour le compte de l'Etat.

### ***III.11 Les règles de prises en compte des gains et des pertes de change***

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées en appliquant :

- Pour les ventes : le taux de change figurant sur les documents douaniers ;
- Pour les achats de biens : le taux de change figurant sur les documents douaniers ;
- Pour les achats de services, règlements et encaissements : le taux de change du jour de l'opération.

A la date de clôture de l'exercice, les actifs et les passifs monétaires courants sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les pertes et gains de change en résultant sont constatés en résultat de l'exercice.

### **III.12 Règles de classification et méthode d'évaluation des placements**

#### **1. Classification**

##### Les placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que l'entreprise n'a pas l'intention de conserver pour plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance.

##### Les placements à long terme

**a- Les titres de participation :** Il s'agit des titres détenus dans l'intention de conservation durable en vue d'exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour protéger ou promouvoir des relations commerciales.

**b- Les titres immobilisés :** Il s'agit des titres autres que les titres de participation que l'entreprise a l'intention de conserver durablement notamment pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue période ainsi que les titres dont la conservation durable est subie plutôt que voulue sous l'effet de contraintes juridiques.

#### **2. Evaluation**

##### Les placements à court terme

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat sur les titres cotés très liquides. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

##### Les placements à long terme

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, la société prend en compte plusieurs facteurs tels que la valeur du marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

### **III.13 Règles de traitement des frais de recherche et développement**

Les états financiers de la société « UNIMED SA » sont établis selon les dispositions des Normes Comptables Tunisiennes, notamment, les dispositions de la NCT20. Selon le §16 de cette norme, les frais de recherche sont comptabilisés en charges.

Les frais de développement sont généralement constatés en charges sauf en cas de respect de cinq conditions cumulatives au moment de leur engagement (§20 et §21 de la NCT 20). Parmi ces conditions figure la démonstration de l'existence d'un marché pour le produit en question.

La capitalisation des frais de recherche et développement est faite sur la base des données analytiques.

L'amortissement des frais de recherche et développement est fait selon un mode linéaire et au taux de 20%.

#### ***IV. Notes relatives au bilan***

##### ***IV.1 Immobilisations incorporelles (En DT)***

Les immobilisations incorporelles nettes se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc. 2025</b>	<b>Déc. 2024</b>
Logiciels	1 155 552	1 094 059
Sites Web	46 549	46 549
Concessions, marques, brevets et licences	4 803 346	4 739 336
Dépenses en recherche et développement	5 299 690	3 258 768
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>11 305 137</b>	<b>9 138 712</b>
Amortissements des immobilisations incorporelles	(6 867 016)	(5 901 997)
<b>Total immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>4 438 121</b>	<b>3 236 715</b>

##### ***IV.2 Immobilisations corporelles (En DT)***

Le solde net des immobilisations corporelles se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc. 2025</b>	<b>Déc. 2024</b>
Terrains	4 222 771	4 222 771
Constructions	10 923 134	10 923 134
Inst. Gén. Agc. & Amg. Divers	18 999 547	18 674 146
Matériel industriel	101 479 128	101 156 513
Outillage industriel	6 081 537	5 768 658
Matériel de conditionnement	760 990	760 990
Matériel de transport	9 749 543	11 064 798
Mobilier & matériel de bureau	1 621 996	1 538 817
Matériel informatique	2 358 832	2 243 002
Immobilisations corporelles en cours	49 413 682	46 613 009
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>205 611 160</b>	<b>202 965 838</b>
Amortissements des immobilisations corporelles	(130 651 703)	(123 852 719)
<b>Total immobilisations corporelles nettes</b>	<b>74 959 457</b>	<b>79 113 119</b>

**Tableau de variation des immobilisations incorporelles et corporelles**

En Dinar Tunisien	Valeurs Brutes			Amortissements & Provisions				VCN		
	31/12/2024	Acquisitions	Cessions	31/12/2025	31/12/2024	Dotations (*)	Reprise Amort immos cédées	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025
Logiciels	1 094 059	61 493		1 155 552	(819 898)	(172 004)		(991 902)	274 161	163 650
Sites Web	46 549			46 549	(37 536)	(3 340)		(40 876)	9 013	5 673
Concessions, marques, brevets et licences	4 739 336	64 010		4 803 346	(4 234 674)	(192 317)		(4 426 991)	504 662	376 355
Dépenses en R&D	3 258 768	2 040 922		5 299 690	(809 889)	(597 358)		(1 407 247)	2 448 879	3 892 443
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>9 138 712</b>	<b>2 166 425</b>		<b>11 305 137</b>	<b>(5 901 997)</b>	<b>(965 019)</b>		<b>(6 867 016)</b>	<b>3 236 715</b>	<b>4 438 121</b>
Terrains	4 222 771			4 222 771					4 222 771	4 222 771
Constructions	10 923 134			10 923 134	(6 869 547)	(382 089)		(7 251 636)	4 053 587	3 671 498
Inst. Gén. Agc. & Amg. Divers	18 674 146	325 401		18 999 547	(14 511 980)	(1 177 821)		(15 689 801)	4 162 166	3 309 746
Matériel industriel	101 156 513	322 615		101 479 128	(87 817 872)	(4 796 280)		(92 614 152)	13 338 641	8 864 976
Outillage industriel	5 768 658	312 879		6 081 537	(2 834 242)	(983 382)		(3 817 624)	2 934 416	2 263 913
Matériel de conditionnement	760 990			760 990	(760 990)			(760 990)		
Matériel de transport	11 064 798	392 761	(1 708 016)	9 749 543	(7 785 885)	(923 079)	1 708 016	(7 000 948)	3 278 913	2 748 595
Mobilier & matériel de bureau	1 538 817	83 179		1 621 996	(1 291 610)	(78 762)		(1 370 372)	247 207	251 624
Matériel informatique	2 243 002	115 830		2 358 832	(1 980 593)	(165 587)		(2 146 180)	262 409	212 652
Immobilisations corporelles en cours	46 613 009	2 800 673		49 413 682				-	46 613 009	49 413 682
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>202 965 838</b>	<b>4 353 338</b>	<b>(1 708 016)</b>	<b>205 611 160</b>	<b>(123 852 719)</b>	<b>(8 507 000)</b>	<b>1 708 016</b>	<b>(130 651 703)</b>	<b>79 113 119</b>	<b>74 959 457</b>
<b>Total Général</b>	<b>212 104 550</b>	<b>6 519 763</b>	<b>(1 708 016)</b>	<b>216 916 297</b>	<b>(129 754 716)</b>	<b>(9 472 019)</b>	<b>1 708 016</b>	<b>(137 518 719)</b>	<b>82 349 834</b>	<b>79 397 578</b>

Durant l'exercice 2025, la société a procédé à la capitalisation des charges de dotation aux amortissements liées aux frais de recherche et développement pour un montant global de 310 070 DT.

#### **IV.3 Immobilisations financières (En DT)**

Les immobilisations financières nettes sont détaillées comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc. 2025</b>	<b>Déc. 2024</b>
Titres "Société Promochimica"	7 762 600	7 762 600
Titres "Société Nippomed"	749 970	749 970
Emprunt obligataire national	20 000	20 000
Titres immobilisés – droit de propriété	500	500
Dépôts & cautionnements	1 076 813	728 478
<b>Total immobilisations financières brutes</b>	<b>9 609 883</b>	<b>9 261 548</b>
Provisions pour dépréciation des immo fin	(6 504 273)	(4 476 066)
<b>Total immobilisations financières nettes</b>	<b>3 105 610</b>	<b>4 785 482</b>

(\*) La société « UNIMED SA » détient une participation de 17,51% dans le capital de la société Promochimica provisionnée à concurrence de 5.821.950 DT.

#### **IV.4 Stocks (En DT)**

Le solde net des stocks se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc. 2025</b>	<b>Déc. 2024</b>
Matières premières	15 427 659	19 590 120
Conditionnements	15 321 565	13 143 196
Encours en sous-traitance	456 526	270 816
Produits finis en sous-traitance	184 638	205 608
Encours	2 877 737	3 098 866
Produits finis	7 568 994	7 801 993
Pièces de rechange	8 542 558	7 379 299
Réactifs Laboratoires	1 519 136	1 035 129
Stock Consommable	855 754	576 660
Filtres	1 002 284	1 001 602
<b>Total des stocks bruts</b>	<b>53 756 851</b>	<b>54 103 289</b>
Provisions pour dépréciation des stocks MP et AC	(4 230 856)	(3 674 364)
Provisions pour dépréciation des stocks PF et PSF	(1 745 749)	(1 522 706)
Provisions pour dépréciation des stocks PDR	(132 228)	(104 866)
Provisions pour dépréciation des stocks encours	(1 257 340)	(1 223 517)
<b>Total des stocks nets</b>	<b>46 390 678</b>	<b>47 577 836</b>

#### **IV.5 Clients et comptes rattachés (En DT)**

Le solde net des clients et comptes rattachés se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc. 2025</b>	<b>Déc. 2024</b>
Clients ordinaires locaux	13 058 773	13 957 446
Clients ordinaires étrangers	18 351 246	20 412 087
Clients, douteux ou litigieux	6 403 751	3 820 176
Valeurs à l'encaissement	5 446 281	2 283 771
<b>Total des comptes clients bruts</b>	<b>43 260 051</b>	<b>40 473 480</b>
Provisions pour dépréciation des créances	(6 592 088)	(3 819 827)
<b>Total des comptes clients nets</b>	<b>36 667 963</b>	<b>36 653 653</b>

#### **IV.6 Autres actifs courants (En DT)**

Le solde net des autres actifs courants se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc. 2025</b>	<b>Déc. 2024</b>
Fournisseurs avances & acomptes	2 977 515	4 219 416
Fournisseurs, créances sur emballages à rendre	3 470	3 470
Personnel, avances & acomptes	358 883	369 687
Etat, impôts & taxes - Actifs	15 381 171	12 025 613
Etat, saisie provisoire	970 389	970 389
Débiteurs divers (*)	4 295 826	3 898 252
Charges constatées d'avance	252 095	157 878
Charges à répartir	149 919	149 919
Produits à recevoir	17 054	64 979
<b>Total autres actifs courants</b>	<b>24 406 322</b>	<b>21 859 603</b>
Provisions pour dépréciation des débiteurs divers	(3 769 099)	(1 479 076)
<b>Total autres actifs courants nets</b>	<b>20 637 223</b>	<b>20 380 527</b>

(\*) La rubrique « Débiteurs divers » englobe une avance en compte courant de la société « Promochimica » pour un montant de 1.054.215 DT qui est estimée non récupérable et qui n'a pas fait l'objet d'une provision pour dépréciation à ce titre.

#### **IV.7 Liquidités et équivalents de liquidités (En DT)**

Le solde des liquidités et équivalents de liquidités se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc. 2025</b>	<b>Déc. 2024</b>
Emprunt National	500 000	500 000
Placements à terme	-	10 000 000
Placement courants	116	116
Blocage / Déblocage	29 848	92 379
Banques en DT	7 050 329	4 285 566
Banques en devises	1 375 496	6 104 138
CCP et e-dinars	1 575	1 575
Caisse	6 641	6 863
<b>Total liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>8 964 005</b>	<b>20 990 637</b>

#### **IV.8 Capitaux propres (En DT)**

Le solde des capitaux propres se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc. 2025</b>	<b>Déc. 2024</b>
Capital	32 000 000	32 000 000
Réserves légales	3 200 000	3 200 000
Réserves statutaires	2 777 847	2 777 847
Réserves libres	26 998 011	26 998 011
Réserves spéciales de réinvestissement	7 086 040	7 086 040
Réserves de Réévaluation	8 088 127	8 088 127
Résultats reportés	14 306 657	14 087 806
Subventions d'investissement	1 394	26 476
<b>Total des capitaux propres avant résultat</b>	<b>94 458 076</b>	<b>94 264 307</b>
Résultat net de l'exercice	16 835 414	18 458 851
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>111 293 490</b>	<b>112 723 158</b>

*(\*) En application de la loi n°56 du 27 décembre 2018 relative à l'institution du régime de la réévaluation légale des bilans pour les sociétés industrielles, la société « UNIMED SA » a réévalué les éléments d'actifs corporels immobilisés, autres que les terrains et les bâtiments, selon leur valeur réelle, ne dépassant pas la valeur obtenue après réévaluation du prix d'acquisition ou de revient selon les indices fixés par le décret N°71 du 28 octobre 2019. L'écart de réévaluation est inscrit dans un compte spécial de réévaluation non distribuable pour un montant de 8.088kDT. L'amortissement excédentaire est à constater sur une période de 5 ans qui a commencé en 2020.*

Le résultat par action se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc. 2025</b>	<b>Déc. 2024</b>
Résultat net	16 835 414	18 458 851
Nombre d'actions moyen pondéré	32 000 000	32 000 000
<b>Résultat par action (DT)</b>	<b>0,526</b>	<b>0,577</b>

**Tableau de variation des capitaux propres**

	Capital social	Réserves légales	Réserves de réinvestissement	Résultats reportés	Autres réserves	Réserves de Réévaluation	Résultat de l'exercice	Subvention d'investissement	Total des CP avant affectation
<b>Situation au 31 décembre 2024</b>	<b>32 000 000</b>	<b>3 200 000</b>	<b>7 086 040</b>	<b>14 087 806</b>	<b>29 775 858</b>	<b>8 088 127</b>	<b>18 458 851</b>	<b>26 476</b>	<b>112 723 158</b>
Affectation en résultats reportés	-	-	-	218 851	-	-	(218 851)	-	-
Dividendes distribués (1)	-	-	-	-	-	-	(18 240 000)	-	<b>(18 240 000)</b>
Résorption des subventions d'investissement (2)	-	-	-	-	-	-	-	(25 082)	<b>(25 082)</b>
Résultat au 31 décembre 2025	-	-	-	-	-	-	16 835 414	-	<b>16 835 414</b>
<b>Situation au 31 décembre 2025</b>	<b>32 000 000</b>	<b>3 200 000</b>	<b>7 086 040</b>	<b>14 306 657</b>	<b>29 775 858</b>	<b>8 088 127</b>	<b>16 835 414</b>	<b>1 394</b>	<b>111 293 490</b>

(1) L'AGO du 01 août 2025 a décidé la distribution de dividendes au titre de l'exercice 2024 pour un montant de 18 240 000 DT.

(2) Le détail de la subvention d'investissement se présente comme suit :

Nature	Donneur	Etendue	QP inscrite au résultat 2024 et antérieur	QP inscrite au résultat 2025	Valeur au 31/12/2025	Conditions non remplies
ITP 2022	Ministère de l'industrie	23 475	11 736	11 739	-	Néant
ITP 2023	Ministère de l'industrie	28 082	13 345	13 343	1 394	Néant
<b>Total Général</b>		<b>51 557</b>	<b>25 081</b>	<b>25 082</b>	<b>1 394</b>	

#### ***IV.9 Emprunts (En DT)***

Le solde des emprunts à long terme se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc. 2025</b>	<b>Déc. 2024</b>
Emprunt - AB	17 111 138	23 567 046
Emprunt - Leasing	482 854	1 344 200
<b>Total Emprunts</b>	<b>17 593 992</b>	<b>24 911 246</b>

#### ***IV.10 Autres passifs non courants (En DT)***

Les passifs non courants sont constitués par la provision pour des risques divers qui s'élève à 9.617.094 DT au 31 décembre 2025 contre 4.309.007 DT au 31 décembre 2024.

#### ***IV.11 Fournisseurs et comptes rattachés (En DT)***

Le solde des fournisseurs et comptes rattachés se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc. 2025</b>	<b>Déc. 2024</b>
Fournisseurs d'exploitation locaux	4 535 788	3 899 739
Fournisseurs locaux, effets à payer	688 599	699 954
Fournisseurs, factures non parvenues	2 218 465	8 699 626
Fournisseurs d'exploitation étrangers	2 013 608	8 780 629
Fournisseurs étrangers, paiements en cours	110 577	155 778
Fournisseurs étrangers, actualisation à la clôture	116 807	46 078
<b>Total des dettes fournisseurs</b>	<b>9 683 844</b>	<b>22 281 804</b>

#### ***IV.12 Autres passifs courants (En DT)***

Le solde des autres passifs se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc. 2025</b>	<b>Déc. 2024</b>
Personnel & comptes rattachés	2 520 009	2 246 246
Etat, impôts & taxes	12 057 219	11 322 874
Actionnaires, dividendes à payer	20 825	19 017
Sécurité sociale	1 530 870	1 544 408
Charges à payer	2 879 056	2 335 839
Produits perçus d'avance	-	132 140
Créditeurs divers	-	79 164
<b>Total des autres passifs courants</b>	<b>19 007 979</b>	<b>17 679 688</b>

#### ***IV.13 Autres passifs financiers (En DT)***

Le solde des autres passifs financiers se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc. 2025</b>	<b>Déc. 2024</b>
Échéances à moins d'un an, AB	6 955 910	7 298 845
Échéances à moins d'un an, UBCI leasing	861 346	878 841
Crédits à court terme	17 172 262	18 370 431
Intérêts courus	166 514	417 211
<b>Total des autres passifs financiers</b>	<b>25 156 032</b>	<b>26 965 328</b>

#### ***IV.14 Concours bancaires (En DT)***

Le solde des concours bancaires se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc. 2025</b>	<b>Déc. 2024</b>
UIB Dinars	-	463 899
Amen Bank Dinars	2 798 263	2 961 277
BH Dinars	12 363	-
UBCI Dinars	-	442 562
<b>Total des concours bancaires</b>	<b>2 810 626</b>	<b>3 867 738</b>

## ***V. Notes relatives à l'état de résultat***

### ***V.1 Revenus (En DT)***

Les revenus se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Ventes à l'export	47 001 357	51 489 021
Ventes locales	101 910 168	96 186 975
<b>Total revenus</b>	<b>148 911 525</b>	<b>147 675 996</b>

### ***V.2 Autres produits d'exploitation (En DT)***

Les autres produits d'exploitation se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Quote-part des subventions d'investissement	25 082	25 081
Autres produits d'exploitation	97 270	181 639
<b>Total autres produits d'exploitation</b>	<b>122 352</b>	<b>206 720</b>

### ***V.3 Achats d'approvisionnements consommés (En DT)***

Les achats d'approvisionnements consommés se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Matières premières	32 078 107	31 185 806
Articles de conditionnement	24 221 762	23 761 238
Fournitures de conditionnement	314 433	190 417
Fournitures et outillage de Laboratoires	456 222	347 428
Fournitures hygiéniques	(68 036)	12 665
Produits d'entretien	11 726	16 391
Fournitures de bureau	27 220	21 391
Autres approvisionnements	4 319 697	2 812 628
Variation de stocks	(5 714 066)	(141 151)
Vêtements de travail	86 464	233 268
Energies (eau, électricité, gaz, carburant)	3 908 069	3 300 617
<b>Total achats d'approvisionnements consommés</b>	<b>59 641 598</b>	<b>61 740 698</b>

#### ***V.4 Charges de personnel (En DT)***

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Salaires & compléments de salaires	17 533 990	17 336 438
Charges sociales légales	3 546 646	3 483 661
Autres charges sociales	48 328	47 129
<b>Total charges de personnel</b>	<b>21 128 964</b>	<b>20 867 228</b>

#### ***V.5 Dotations aux amortissements et aux provisions (En DT)***

Les dotations aux amortissements et aux provisions se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Dot. Amort. des immobilisations incorporelles	869 845	566 861
Dot. Amort. des immobilisations corporelles	8 292 104	9 452 870
Dot / Rep sur Prov. pour dépréciation des créances	2 772 261	822 803
Dot. Prov. pour dépréciation des autres actifs	2 290 023	103 246
Dot. Prov. pour dépréciation des stocks	840 720	1 385 847
Dot. Prov. pour dépréciation immobilisations financières	2 028 207	1 947 060
Dot. Prov. pour risques et charges	5 308 087	2 284 589
<b>Total dotation aux amortissements et provisions</b>	<b>22 401 247</b>	<b>16 563 276</b>

#### ***V.6 Autres charges d'exploitation (En DT)***

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Loyers	281 703	247 675
Entretien & réparation	1 943 035	2 067 216
Assurances	1 448 285	1 406 718
Etudes & services extérieurs	2 548 684	2 391 759
Honoraires	1 023 968	1 208 078
Transports	1 610 251	891 019
Frais postaux et de télécom.	61 925	67 389
Services bancaires	407 837	542 845
Missions, réceptions, voyages	993 480	978 917
Relations publiques	1 800 807	1 471 328
Dons	74 231	50 450
Jetons de présence	225 000	150 000
Droits, impôts & taxes	852 257	861 528
<b>Total autres charges d'exploitation</b>	<b>13 271 463</b>	<b>12 334 922</b>

### ***V.7 Charges financières nettes (En DT)***

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Intérêts sur emprunts	5 522 282	6 159 144
Intérêts des autres opérations de financement	368 350	641 552
Intérêts des comptes courants	206 013	97 869
Différence de change	242 580	(179 557)
<b>Total charges financières nettes</b>	<b>6 339 225</b>	<b>6 719 008</b>

### ***V.8 Produits des placements (En DT)***

Les produits des placements se sont élevés au 31 décembre 2025 à 854.733 DT contre 324.221 DT au 31 décembre 2024 et se rattachent à des produits sur placements courants.

### ***V.9 Autres gains ordinaires (En DT)***

Les autres gains ordinaires se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Plus-value de cession d'immobilisations	170 802	-
Produits divers ordinaires	35 310	394 817
<b>Total autres gains ordinaires</b>	<b>206 112</b>	<b>394 817</b>

### ***V.10 Autres pertes ordinaires (En DT)***

Les autres pertes ordinaires se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Autres pertes ordinaires	136 123	109 592
Amendes et pénalités	74 899	216 657
<b>Total autres pertes ordinaires</b>	<b>211 022</b>	<b>326 249</b>

### ***V.11 Impôt sur les sociétés (En DT)***

L'impôt sur les sociétés se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Impôt sur les sociétés	8 171 409	6 819 967
Contribution sociale solidaire	1 225 711	1 022 995
Contribution conjoncturelle à l'Etat	-	681 996
<b>Total impôt sur les sociétés</b>	<b>9 397 120</b>	<b>8 524 958</b>

## ***VI. Notes sur l'état de flux de trésorerie***

Pour la détermination de la variation de la trésorerie, la société a choisi le modèle autorisé pour la présentation du flux de trésorerie et ce, conformément à la norme comptable générale. Les différentes variations sont les suivantes :

### ***VI.1 Flux de trésorerie provenant de l'exploitation***

Les flux provenant de l'exploitation ont dégagé un excédent de 22.531.751 DT et sont retracés par les variations des postes du bilan, les encaissements et décaissements des placements courants et l'ajustement du résultat de l'exercice par les dotations aux amortissements et aux provisions et la quote-part des subventions d'investissement.

### ***VI.2 Flux de trésorerie liés à l'investissement***

Les flux affectés à l'investissement ont dégagé un déficit de 6.387.226 DT et se détaillent comme suit :

- Décaissements pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles pour 6.519.763 DT ;
- Capitalisation des amortissements pour 310.070 DT ;
- Décaissements pour des dépôts et cautionnements de 348.335 DT ;
- Encaissements suite à la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles pour 170 802 DT.

### ***VI.3 Flux de trésorerie liés au financement***

Les flux affectés au financement ont dégagé un déficit de 27.114.045 DT et se détaillent comme suit :

- Remboursements d'emprunts bancaires et leasing à hauteur de 67.894.513 DT ;
- Encaissements relatif à l'obtention des crédits pour 59.018.660 DT ;
- Dividendes & autres distributions pour un montant de 18.238.192 DT ;

## ***VII. Autres notes complémentaires***

### ***VII. 1 Identification des parties liées***

Les parties liées à la société UNIMED sont les suivantes :

- La société ISSIS SUARL
- La société INOX MED SARL
- La société SMB SARL
- La société SARRAHUILES SA
- La société UNIREST SARL
- La société SENAMED SARL
- La société CLEAN ROOM PROJECT
- La société PROMOCHIMICA
- La société Ridha & Ridha
- La société MEDPACK
- La société NIPPOMED
- La société AZ PHARMA

### ***VII.2 Transactions avec les parties liées***

Les transactions avec les parties liées survenues en 2025 sont détaillées ci-après :

- La société « UNIMED SA » a accordé en 2025 un prêt en compte courant associé à la société « Promochimica » de 44.150 DT. Le compte courant associé « Promochimica » présente un solde au 31 décembre 2025 de 1.054.215 DT. Un avenant à cette convention de prêt en compte courant associé a été signé en 2023 pour éliminer la date limite du prêt à savoir, le 31 décembre 2022, prévue dans la convention initiale.
- La société « UNIMED » a obtenu, au cours de l'exercice 2025, une avance en caisse d'un montant de 39.000 DT auprès de la société « Clean Room Project » afin de lui permettre de payer des avances au personnel.
- La société « UNIMED SA » a refacturé à la société « NIPPOMED » un montant de 4.800 DT au titre des frais de carburant au cours de l'exercice 2025.
- La société « UNIMED SA » a conclu, avec la société « AZ PHARMA » un contrat pour la location d'un dépôt situé à la Zone Industrielle Kalâa Kebira, prenant effet début janvier 2025, et prévoyant un loyer mensuel de 3.675 dinars hors TVA. La charge de location s'élève au 31 décembre 2025 à 44.100 DT HTVA.
- Dans le cadre du financement de la pénalité douanière pour un montant global de 2.392.657 DT condamnant solidairement les sociétés « UNIMED SA » et la société sœur « Sarra Huiles », la société « UNIMED SA » a accordé en 2023 un prêt en compte courant associé à la société « Sarra Huiles » de 1.900.884 DT. Au 31 décembre 2025, le compte courant associé « Sarra Huiles » présente un solde 2.203.155 DT y compris les intérêts. En date du 27 mai 2025, les deux parties ont convenu de prolonger le délai de remboursement d'un an, portant ainsi la nouvelle échéance au 31 décembre 2025 au lieu du 31 décembre 2024. Par ailleurs, la société « Sarra Huiles » s'est engagée à octroyer des garanties au profit de la société « UNIMED SA ».
- La société « UNIMED SA » a signé en date du 01 juin 2023 avec la société « NIPPOMED », un contrat de location d'un local à usage industriel sis à la Zone Industrielle Kalâa Kebira. Cette location est consentie pour une période d'une année, commençant le 1<sup>er</sup> juin 2023 et finissant le 31 mai 2024, renouvelable par tacite reconduction, et moyennant un loyer annuel brut de 21.360 DT HTVA.  
Le produit de location enregistré chez la société « UNIMED SA », au 31 décembre 2025, s'élève à 21.360 DT HTVA.

- La société « UNIMED SA » a signé en date du 31 mai 2023 avec la société « NIPPOMED », une convention de prestation de service à travers laquelle, la société « UNIMED SA » fournit à la société « NIPPOMED » une assistance administrative, une gestion des ressources humaines ainsi que l'accomplissement des obligations comptables, fiscales et juridiques, prenant effet à partir du 1<sup>er</sup> Juin 2023. Cette convention prend effet à partir du 1<sup>er</sup> juin 2023 et ce, pour une durée de trois années renouvelables par tacite reconduction et moyennant des honoraires basés sur un TimeSheet des travaux réalisés par les équipes de la société « UNIMED SA ».

Le produit enregistré chez la société « UNIMED SA », au 31 décembre 2025, s'élève à 1.050 DT HTVA.

- La société « UNIMED SA » a conclu en date du 1<sup>er</sup> janvier 2016 avec la société « SENAMED », une convention en vertu de laquelle la société « SENAMED » s'engage à fournir à la société « UNIMED SA », des prestations de promotion et d'information médicale de ses produits médicamenteux sur le territoire tunisien. Cette convention a fait l'objet de plusieurs avenants portant les honoraires mensuels hors TVA de 7.000 DT à 10.000 DT puis à 13.000 DT. Le Conseil d'Administration réuni en date du 28 octobre 2025 a décidé de porter le montant des honoraires mensuels à 25.000 DT HTVA à partir du mois d'octobre 2025.

Le montant total facturé à la société « UNIMED SA » au titre de l'exercice 2025 s'élève à 192.000 DT HTVA.

- La société « UNIMED SA » a conclu le 25 mai 2011 avec la société « Inox Med » une convention de prestation de service pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction et à travers laquelle, la société « Inox Med » assure à la société « UNIMED SA » la mission d'entretien et de rénovation de ses installations, selon les règles et les normes professionnelles, en respectant les consignes et les délais fixés par la société « UNIMED SA » pour chaque mission.

Le montant facturé par « Inox Med » en 2025 à la société « UNIMED SA » s'élève à 360.311 DT.

- La société « UNIMED SA » a conclu le 25 mai 2017 avec la société « Clean Room Project », une convention de prestation de service pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction et à travers de laquelle, la société « Clean Room Project » assure à la société « UNIMED SA » l'exécution de divers travaux d'aménagement, au niveau de ses salles blanches, selon les règles et les normes professionnelles, en respectant les consignes et les délais fixés par la société « UNIMED SA » pour chaque mission.

Le montant facturé à la société « UNIMED SA » au titre de l'exercice 2025 s'élève à 64.537 DT.

- La société « UNIMED » a conclu en date du 12 février 2009 avec la société « SMB », une convention de prestation de service pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction et à travers laquelle, la société « SMB » assure à la société « UNIMED SA » la mission de réalisation de divers travaux d'extension et d'aménagement de ses locaux, selon les règles et les normes professionnelles, en respectant les consignes et les délais fixés par la société « UNIMED SA » pour chaque mission.

Le montant facturé à la société « UNIMED SA » au titre de l'exercice 2025 s'élève à 226.087 DT.

- La société « UNIMED SA » a conclu en date du 4 juin 2011 avec la société « UNIREST », une convention de prestation de service pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction et à travers laquelle, la société « UNIREST », s'engage à fournir à la société « UNIMED SA », des prestations de restauration à son personnel

Par ailleurs, La société « UNIMED SA » s'engage à ce que les locaux mis à la disposition de la société « UNIREST » soient conformes aux standards et aux règles d'hygiène et de sécurité, à fournir à la société « UNIREST » tout le matériel électroménager et les batteries de cuisine nécessaires à sa mission, à fournir également tout le nécessaire de service à l'instar des plateaux, assiettes et couverts et enfin, à aménager le réfectoire.

Le montant facturé à la société « UNIMED SA » au titre de l'exercice 2025 s'élève à 587.498 DT HTVA ;

- Au 31 décembre 2025, la société « UNIMED SA » s'est approvisionnée auprès de la société « MEDPACK » de matières premières et d'articles de conditionnement à hauteur de 3.061.350 DT HTVA.
- La société « Unimed » a signé en date du 5 mars 2021 avec la société « Ridha & Ridha », un contrat de location d'un local d'une superficie de 50 m<sup>2</sup> et situé dans ses locaux administratifs sis à la Zone Industrielle Kalâa Kebira. Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le 01 mars 2021 et finissant le 28 février 2022, renouvelable par tacite reconduction et moyennant un loyer annuel de 2.400 DT H.TVA. Aucun produit n'a été enregistré chez la société « Unimed » au titre de cette location au 31 décembre 2025.
- La société « UNIMED SA » a conclu avec la société « NIPPOMED », une convention en vertu de laquelle la société « UNIMED SA » s'engage à fournir à la société « NIPPOMED », des avances en compte courant associé dans le cadre du financement du projet « NIPPOMED ». Durant l'exercice 2025, la « UNIMED SA » a avancé un montant de 44.829 DT.  
Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration tenu le 23 mai 2024.

Le compte courant associé de la société « NIPPOMED » chez la société « UNIMED SA » présente au 31 décembre 2025 un solde débiteur de 436.995 DT

- La société « UNIMED SA » a facturé, au cours de l'exercice 2025, la quote-part des charges communes (frais de siège) aux sociétés « INOX MED », « CLEAN ROOM PROJECT », « UNIREST », « SMB », « ISSIS », « SENAMED » et « NIPPOMED » comme indiqué au niveau du tableau suivant :

<b>Participation aux frais du siège au 31 décembre 2025</b>	
<b>Société</b>	<b>Montant HT</b>
INOX MED	3 000
UNIREST	3 000
S M B	3 000
I S S I S	1 800
SENAMED	1 800
CLEAN ROOM PROJECT	3 000
NIPPOMED	1 050
<b>Total Général</b>	<b>16 650</b>

- La société « UNIMED SA » a signé avec les sociétés « INOX MED », « UNIREST », « SMB », « SENAMED » et « CLEAN ROOM PROJECT » une convention d'avance et de refacturation des charges d'assurance Groupe à travers laquelle, la société « UNIMED SA » supporte la prime relative à l'adhésion du personnel de sociétés « INOX MED », « UNIREST », « SMB », « SENAMED », « CLEAN ROOM PROJECT » et « NIPPOMED » et procède à sa refacturation annuellement au titre de participation aux frais de contrat d'assurance groupe.

Les montants refacturés par la société « UNIMED SA » au cours de l'exercice 2025 se présentent comme suit :

<b>Société</b>	<b>Montant HT</b>
INOX MED	6 180
UNIREST	7 352
S M B	7 223
SENAMED	8 341
CLEAN ROOM PROJECT	6 396
NIPPOMED	4 324
<b>Total Général</b>	<b>39 816</b>

- La société « UNIMED SA » a facturé la quote-part des frais de télécommunication aux sociétés « INOX-MED », « CLEAN ROOM PROJECT » et « UNIREST » comme indiqué au niveau du tableau suivant :

<b>Société</b>	<b>Montant HT</b>
INOX MED	1 204
UNIREST	1 094
CLEAN ROOM PROJECT	1 260
<b>Total Général</b>	<b>3 558</b>

Les soldes des parties liées au 31 décembre 2025 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

<b>Société</b>	<b>Solde fournisseurs</b>	<b>Débiteurs divers</b>	<b>Créditeurs divers</b>	<b>Solde total</b>
UNIREST	(63 310)	18 991	-	(44 319)
S M B	(40 541)	14 409	-	(26 132)
I S S I S	-	4 315	-	4 315
SENAMED	141 212	24 580	-	165 792
CLEAN ROOM PROJECT	(20 932)	25 891	-	4 959
INOX MED	-	25 003	-	25 003
SARRA HUILES	-	2 203 155	-	2 203 155
PROMOCHIMICA	-	1 054 215	-	1 054 215
Ridha & Ridha	-	27 379	-	27 379
Ridha Charfeddine	-	-	(114 683)	(114 683)
MEDPACK	(632 366)	-	-	(632 366)
AZ PHARMA	2 468	-	-	2 468
NIPPOMED	-	580 712	-	580 712
<b>Total Général</b>	<b>(613 469)</b>	<b>3 978 650</b>	<b>(114 683)</b>	<b>3 250 498</b>

### VII.3 Emissions, rachats et remboursements de dettes et d'actions

#### • Dettes

Emprunts	Solde au 31.12.2024			Mouvements de la période		Solde au 31.12.2025		
	Total début de période	Échéance à + 1 an	Échéance à - 1 an	Additions	Règlements échéances	Total fin de période	Échéance à + 1 an	Échéance à - 1 an
BH 3,5 mDT	-	-	-	-	-	-	-	-
Amen Bank 8 mDT	1 049 180	-	1 049 180	-	1 049 180	-	-	-
Amen Bank 3 mDT	442 623	-	442 623	-	442 623	-	-	-
Amen Bank 11,2 mDT	4 406 558	2 203 279	2 203 279	-	2 203 279	2 203 279	-	2 203 279
Amen Bank 5,3 mDT	3 214 754	2 172 131	1 042 623	-	1 042 623	2 172 131	1 129 508	1 042 623
Amen Bank 10 mDT	8 612 776	6 828 586	1 784 190	-	1 784 188	6 828 588	4 903 702	1 924 886
Amen Bank 0,6 mDT	600 000	505 263	94 737	-	-	505 263	378 947	126 316
Amen Bank 0,5 mDT	500 000	417 787	82 213	-	-	417 787	327 506	90 281
Amen Bank 3 mDT	3 000 000	2 400 000	600 000	-	-	2 400 000	1 800 000	600 000
Amen Bank 0,84 mDT	840 000	840 000	-	-	-	840 000	812 459	27 541
Amen Bank 8,2 mDT	8 200 000	8 200 000	-	-	-	8 200 000	7 259 016	940 984
Amen Bank 0,5 mDT	-	-	-	500 000	-	500 000	500 000	-
<b>Total</b>	<b>30 865 891</b>	<b>23 567 046</b>	<b>7 298 845</b>	<b>500 000</b>	<b>6 521 893</b>	<b>24 067 048</b>	<b>17 111 138</b>	<b>6 955 910</b>

Les dettes à long terme et court terme se présentent comme suit au 31 décembre 2025 :

	Taux d'intérêt	Nombre total des mensualités	Période de grâce	Date dernière échéance	Garanties
BH 3,5 mDT	TMM + 0,95%	84 mois	36 mois	30/09/2024	Voir Eng. Hors Bilan
Amen Bank 8 mDT	TMM + 1,25%	84 mois	24 mois	20/08/2025	Voir Eng. Hors Bilan
Amen Bank 3 mDT	TMM + 1,25%	84 mois	24 mois	20/09/2025	Voir Eng. Hors Bilan
Amen Bank 11,2 mDT	TMM + 1,25%	84 mois	24 mois	02/12/2026	Voir Eng. Hors Bilan
Amen Bank 10 mDT	TMM + 1,25%	84 mois	24 mois	15/03/2029	Voir Eng. Hors Bilan
Amen Bank 5,3 mDT	TMM + 1,25%	84 mois	24 mois	10/01/2028	Voir Eng. Hors Bilan
Amen Bank 0,6 mDT	TMM + 1,25%	80 mois	23 mois	25/12/2029	Voir Eng. Hors Bilan
Amen Bank 0,5 mDT	TMM + 1,25%	82 mois	22 mois	25/12/2029	Voir Eng. Hors Bilan
Amen Bank 3 mDT	TMM + 1,25%	83 mois	23 mois	25/12/2029	Voir Eng. Hors Bilan
Amen Bank 0,84 mDT	TMM + 1,50%	84 mois	23 mois	05/11/2031	Voir Eng. Hors Bilan
Amen Bank 8,2 mDT	TMM + 1,50%	84 mois	23 mois	05/06/2031	Voir Eng. Hors Bilan
Amen Bank 0,5 mDT	TMM + 1,50%	84 mois	23 mois	10/06/2032	Voir Eng. Hors Bilan

- **Actions**

Aucune émission ni remboursement d'actions ordinaires n'a eu lieu durant l'exercice 2025.

***VII.4 Immobilisations acquises par voie de leasing***

Année	Contrat	Catégorie	Valeur Brute	Échéance à - 1 an	Échéance à + 1 an et – de 5 ans	Taux d'intérêt Effectif	Nbre total des Échéances	Loyer mensuel TTC
2023	Contrat 556170	Matériel de transport	619 162	117 051	-	10,59%	36	19 978
2024	Contrat 593050	Matériel de transport	1 931 987	661 686	422 833	11,62%	36	62 166
2024	Contrat 593060	Matériel de transport	240 276	82 609	60 021	11,62%	36	7 732
<b>Total</b>				<b>861 346</b>	<b>482 854</b>			<b>89 876</b>

## VII.5 Engagements hors bilan

Type d'engagement	Valeur totale	Tiers	Observations
<b>Engagements Donnés</b>			
<b>a) Garanties personnelles</b>			
-Aval		Néant	
-Caution		Néant	
-Lettre de crédit		Néant	
<b>b) Garanties réelles</b>			
-Hypothèque	51 140 000	AMEN BANK	Une hypothèque sur l'ensemble de la propriété constituée par les parcelles n° 32-33-34-35-36 du plan de lotissement de la zone industrielle de Kalaa Kébira a été accordée à la Banque en avril 2010
-Nantissement	65 000 000	AMEN BANK	Un nantissement sur une liste d'équipement d'exploitation de l'entreprise
-Nantissement	3 500 000	STB	Un nantissement sur une liste d'équipement d'exploitation de l'entreprise
-Nantissement	3 000 000	UIB	Un nantissement sur les titres
<b>c) Effets escomptés et non échus</b>			
	3 051 935	UBCI	
	4 120 353	UIB	
	1 781 112	BTL	
	852 098	ATB	
	11 772 267	AMEN BANK	
<b>d) Créances à l'exportation mobilisées</b>			
		Néant	
<b>e) Abandon de créances</b>			
		Néant	
<b>f) Créances Leasing</b>			
	1 129 580	UBCI	
<b>Total</b>	<b>145 347 345</b>		
<b>Engagements reçus</b>			
		Néant	
<b>Total</b>	-		
<b>Engagements réciproques</b>			
Caution et garantie de marché	3 622 522	UBCI	
Caution et garantie de marché	395 321	AMEN BANK	
Cautions douanières	57 100	UIB	
Cautions douanières	60 000	UBCI	
Cautions douanières	2 185 006	AMEN BANK	
<b>Total</b>	<b>6 319 949</b>		
<b>Total général</b>	<b>151 667 294</b>		

**VII.6 Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination (En Dinar Tunisien)**

Rubrique	Montant	Ventilation			
		Coût de production	Frais de distribution	Frais d'administration	Autres charges
Achats d'approvisionnements consommés	(59 641 598)	59 167 120	231 844	132 816	109 818
Charges de personnel	(21 128 964)	13 285 833	3 634 732	3 237 673	970 726
Dotation aux Amort. & Prov.	(22 401 247)	8 684 028	629 669	3 436 203	9 651 347
Autres charges d'exploitation	(13 271 463)	4 361 629	5 004 615	2 781 456	1 123 763
Charges financières nettes	(6 339 225)				6 339 225
Autres pertes ordinaires	(211 022)				211 022
Impôt sur les sociétés	(9 397 120)				9 397 120
<b>TOTAL</b>	<b>(132 390 639)</b>	<b>85 498 610</b>	<b>9 500 860</b>	<b>9 588 148</b>	<b>27 803 021</b>

### VII.7 Soldes intermédiaires de gestion (En Dinar Tunisien)

Produits	31.12.2025	31.12.2024	Charges	31.12.2025	31.12.2024	Soldes	31.12.2025	31.12.2024
CA Local	101 910 168	96 186 975	Stockage/ déstockage de production	868 669	3 066 564			
CA Export	47 001 357	51 489 021						
Autres produits d'exploitation	122 352	206 720						
<b>Total</b>	<b>149 033 877</b>	<b>147 882 716</b>	<b>Total</b>	<b>868 669</b>	<b>3 066 564</b>	<b>Production</b>	<b>148 165 208</b>	<b>144 816 152</b>
Production	148 165 208	144 816 152	Achats consommés	59 641 598	61 740 698	<b>Marge sur coût matière</b>	<b>88 523 610</b>	<b>83 075 454</b>
Marge sur coût matière	88 523 610	83 075 454	Autres charges externes	12 419 206	11 900 556	<b>Valeur ajoutée</b>	<b>76 104 404</b>	<b>71 174 898</b>
			Charges de personnel	21 128 964	20 867 228			
			Impôts et taxes	852 257	434 366			
Valeur ajoutée	76 104 404	71 174 898	<b>Total</b>	<b>21 981 221</b>	<b>21 301 594</b>	<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>54 123 183</b>	<b>49 873 304</b>
Excédent brut d'exploitation	54 123 183	49 873 304	Charges financières nettes	6 339 225	6 719 008			
Autre produits ordinaires	206 112	394 817	Autres charges ordinaires	211 022	326 249			
Produits de placement	854 733	324 221	Dotations aux amort et prov	22 401 247	16 563 276			
			Impôt sur les bénéfices	9 397 120	8 524 958			
<b>Total</b>	<b>55 184 028</b>	<b>50 592 342</b>	<b>Total</b>	<b>38 348 614</b>	<b>32 133 491</b>	<b>Résultat des activités ordinaires</b>	<b>16 835 414</b>	<b>18 458 851</b>
<b>Résultat des activités ordinaires</b>	<b>16 835 414</b>	<b>18 458 851</b>						
<b>Effet positif des modifs. comptables</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>Effet négatif des modifs. Comptables</b>	<b>-</b>	<b>-</b>			
<b>Total</b>	<b>16 835 414</b>	<b>18 458 851</b>	<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>Résultat après modifications comptables</b>	<b>16 835 414</b>	<b>18 458 851</b>

## ***VII.8 Note sur les éventualités et les évènements postérieurs à la date de clôture***

La société Unimed SA a reçu en date du 11 décembre 2024, un avis d'une vérification approfondie de sa situation fiscale qui porte sur les impôts et taxes suivants :

<b>Impôts &amp; Taxes</b>	<b>Période</b>
Impôts sur les sociétés	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023
Acomptes provisionnels	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023
Taxes sur la valeur ajoutée	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023
TCL	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023
Retenues à la source	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023
Taxes de Formation Professionnelle	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023
FOPROLOS	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023
Timbre Fiscal	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023
FODEC	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023
Avance sur impôt sur les ventes au profit des personnes PP soumises à l'IR selon le régime forfaitaire dans la catégorie BIC	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023
Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle	Avril 2020
Contribution Sociale de Solidarité	Allant du 01/01/2020 au 31/12/2023

À la date du 29 octobre 2025, l'administration fiscale a communiqué les résultats du contrôle, faisant ressortir un complément d'impôts et taxes à payer, en principal et intérêts, s'élevant à 5.086.434 DT, dont 2.205.456 DT au titre des pénalités administratives, ainsi qu'une perte de crédit de Taxe sur la Valeur Ajoutée de 362.530 DT.

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la société en date du 12 Décembre 2025 rejetant les principaux chefs de redressement.

À la date du 02 mars 2026, la société a reçu la réponse de l'administration fiscale sur la demande d'opposition formulée par la société et maintenant la plupart des chefs de redressement notifiés initialement. En effet, un seul chef de redressement a été accepté, et son montant est jugé insignifiant par rapport au montant total du redressement fiscal.

À la date du 09 mars 2026, la société a soumis une deuxième opposition et a déposé une demande auprès de la commission de conciliation.

Au 31 décembre 2025, la société a constaté une provision de 4.312.612 DT représentant la meilleure estimation de la direction permettant de couvrir raisonnablement le risque rattaché audit contrôle.

Les procédures liées à ce contrôle sont toujours en cours.

Par ailleurs, le management de la société n'a identifié aucun évènement survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers et qui est lié à des conditions existantes à la date de clôture et qui peut entraîner une modification importante des actifs ou des passifs de la société ou qui risque d'entraîner des répercussions importantes sur ses activités futures.

## **VII.9 Note sur les Informations relatives aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)**

Conformément au communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) du 25 décembre 2025 et aux précisions du 13 février 2026, la présente note vise à fournir les informations financières significatives liées aux facteurs ESG, sur la base d'une appréciation de la matérialité financière, conformément au cadre conceptuel de la comptabilité.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, cette information s'inscrit dans une phase transitoire selon une logique de « Comply or Explain ».

### **Les informations présentées couvrent notamment :**

- Le mode de gouvernance ESG,
- La stratégie et les orientations ESG,
- La gestion des risques et opportunités ESG,
- Les indicateurs ESG qualitatifs jugés significatifs.

### **SECTION 1 – GOUVERNANCE**

La société UNIMED n'a pas encore mis en place une gouvernance ESG formalisée et dédiée. Toutefois, la Société témoigne d'une prise de conscience croissante des enjeux ESG, notamment sous l'effet des exigences et des pressions de ses donneurs d'ordres, en particulier ses clients européens avec lesquels elle entretient des relations d'affaires importantes.

Dans ce contexte, les enjeux ESG sont portés opérationnellement par deux fonctions clés :

- **La Direction Générale**, qui assure le pilotage des orientations stratégiques et des dispositifs HSE et qualité, et dont l'implication constitue le principal vecteur de sensibilisation aux enjeux ESG au sein de la Société.
- **Le Département HSE**, qui assure la gestion opérationnelle des enjeux de santé, sécurité au travail, environnement, prévention et conformité réglementaire.

À moyen terme, la Société envisage de mettre en place un dispositif de gouvernance spécifiquement dédié aux enjeux ESG, afin d'assurer une supervision structurée et appropriée des risques et opportunités susceptibles d'avoir un impact financier significatif.

En matière de renforcement des compétences ESG des organes de gouvernance, un membre du Conseil d'Administration, suit actuellement une formation académique de type MBA intégrant des modules dédiés aux enjeux ESG et RSE.

Dans le prolongement de son rôle dans le pilotage des enjeux ESG, la Direction Générale a initié des échanges avec un cabinet externe en vue d'engager la structuration progressive d'une démarche ESG.

## **SECTION 2 — STRATÉGIE ESG**

La société UNIMED évolue dans le secteur industriel pharmaceutique, fortement réglementé et caractérisé par des exigences élevées en matière de qualité, de conformité, de santé et sécurité et de maîtrise des impacts environnementaux.

La Société ne dispose pas encore d'une démarche ESG formalisée en tant que stratégie autonome et structurée. Toutefois, plusieurs initiatives et pratiques existantes constituent une base solide sur laquelle la future stratégie ESG pourra s'appuyer, notamment :

- **Un projet de mise en place des normes ISO 14001** (management environnemental) et **ISO 45001** (management de la santé et sécurité au travail), témoignant d'un engagement concret sur les piliers environnemental et social ;
- Des pratiques opérationnelles structurées en matière de gestion des déchets, de maîtrise des produits chimiques, de prévention des risques industriels et de développement des compétences ;
- Des dispositifs de conformité pharmaceutique (BPF, ISO 13485) qui couvrent indirectement plusieurs dimensions de gouvernance et de maîtrise des risques.

La Société s'engage à moyen terme à formaliser une démarche ESG structurée et intégrée, en s'appuyant sur ces systèmes existants comme fondation.

## **SECTION 3 — GESTION DES RISQUES**

À ce stade, la société UNIMED n'a pas réalisé d'analyse des risques spécifiquement dédiée aux facteurs ESG. Les risques à dimension ESG sont appréhendés dans le cadre de la cartographie globale des risques de l'entreprise et de l'analyse des risques par poste de travail réalisée par le Département HSE, qui couvrent notamment les risques industriels, réglementaires et opérationnels.

La Société s'engage à formaliser, en parallèle avec la mise en place de sa démarche ESG, une identification structurée des risques et opportunités ESG significatifs, en s'appuyant sur ces dispositifs existants comme point de départ.

## **SECTION 4 — INDICATEURS & CIBLES**

Les informations présentées ci-après sont exclusivement qualitatives, conformément à l'approche « Comply or Explain » du CMF pour l'exercice 2025.

### **Pilier Environnemental**

La société UNIMED accorde une attention particulière à la maîtrise des impacts environnementaux liés à ses activités industrielles et pharmaceutiques. La Société dispose de procédures et de dispositifs opérationnels couvrant notamment :

- La gestion et le tri des déchets dangereux et non dangereux, conformément à la réglementation en vigueur ;
- La maîtrise et le suivi des produits chimiques utilisés dans les processus de fabrication ;
- Le suivi des consommations d'eau et d'énergie dans le cadre d'un programme progressif d'optimisation ;
- La prévention des situations d'urgence environnementale à travers des plans d'urgence et des exercices périodiques.

Dans le cadre de son projet de certification ISO 14001, la Société vise à renforcer et formaliser progressivement ces pratiques dans un système de management environnemental structuré.

### **Pilier Social**

Les enjeux sociaux d'UNIMED portent principalement sur la santé et la sécurité au travail ainsi que le développement des compétences des collaborateurs. Ces enjeux sont couverts dans le cadre des politiques et procédures opérationnelles existantes, notamment :

- Des programmes de prévention des accidents et de sensibilisation aux risques industriels, incluant la protection contre les produits dangereux et la sécurisation des équipements de production ;
- Des programmes de formation continue visant le développement des compétences techniques et le renforcement de la culture sécurité ;
- Des dispositifs de communication interne et de consultation des collaborateurs.

Dans le cadre de son projet de certification ISO 45001, la Société vise à renforcer et formaliser progressivement ces pratiques dans un système de management de la santé et sécurité au travail structuré.

### **Pilier Gouvernance**

UNIMED s'appuie sur des dispositifs structurés de conformité réglementaire et de contrôle interne, notamment :

- Une veille réglementaire active couvrant les exigences pharmaceutiques, HSE et environnementales ;
- Des audits internes et des inspections terrain périodiques ;
- Des procédures opérationnelles documentées et des mécanismes d'amélioration continue.

(\*) Conformément à l'approche « Comply or Explain » préconisée par le CMF pour l'exercice 2025, les informations présentées demeurent exclusivement qualitatives. UNIMED s'engage à renforcer et fiabiliser progressivement son dispositif de reporting ESG afin de permettre une divulgation plus exhaustive lors des exercices futurs.

Tunis, le 18 mai 2026

**Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société « UNIMED SA »  
Zone Industrielle Kalaa Kébira, Sousse**

**Rapport sur l'audit des états financiers**

***Opinion avec réserves***

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Unité de Fabrication des Médicaments « UNIMED SA », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 111.293.490 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice qui s'élève à 16.835.414 DT.

A notre avis, à l'exception de l'incidence éventuelle des questions évoquées dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « UNIMED SA » au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

***Fondement de l'opinion avec réserves***

- La société « Unimed SA » détient une participation de 17,51% dans le capital de la société « Promochimica » pour une valeur brute de 7.762.600 DT ainsi qu'une avance en compte courant associé de 1.054.215 DT sur ladite société.

Le 17 octobre 2019, en raison des pertes accumulées depuis la création de la société, le commissaire aux comptes de la société « Promochimica » a convoqué une assemblée générale ordinaire afin de délibérer sur la situation économique et financière de la société et ses perspectives. Il est à indiquer que la société n'a toujours pas arrêté ses états financiers au titre de 2017.

La participation a fait l'objet d'une provision pour dépréciation à hauteur de 5.821.950 DT au 31 décembre 2025. L'avance en compte courant n'a, quant à elle, fait l'objet d'aucune provision pour dépréciation.

En l'absence d'une situation financière et comptable récente et d'informations suffisantes et appropriées sur l'activité de la société et ses perspectives, nous ne sommes pas en mesure de déterminer si la provision pour dépréciation des titres de participation constatée est suffisante et appropriée et si une provision sur l'avance en compte courant est nécessaire.

- Nous n'avons pas reçu toutes les réponses à nos lettres de circularisation adressées aux banques, ni à celles adressées aux avocats de la société. Nous avons mis en place des procédures alternatives, cependant, les réponses manquantes peuvent nécessiter d'étendre nos investigations et de réexaminer nos conclusions.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### ***Questions clés de l'audit***

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

### **Evaluation des stocks**

Les stocks figurent au bilan au 31 décembre 2025 pour une valeur nette de 46.390.678 DT et représentent l'un des postes les plus importants du bilan. Au 31 décembre 2025, la provision sur les stocks s'élève à 7.366.173 DT.

Les stocks se composent comme suit :

- Matières premières, articles de conditionnement, produits en cours de fabrication et produits finis : Cette catégorie est valorisée au coût selon la méthode de l'inventaire permanent ;
- Les matières premières et articles de conditionnement sont valorisés à leur coût d'achat hors taxes récupérables majoré par les frais accessoires d'achats ;
- Les produits finis et semi-finis sont évalués à la valeur la plus faible entre la valeur nette de réalisation et le coût de production de l'année, qui comprend le coût des matières premières et la quote-part des frais directs et indirects rattachés à la production ; et
- Les pièces de rechange et consommables : Ces stocks sont valorisés au coût selon la méthode de l'inventaire permanent. Ils sont évalués au coût moyen pondéré ;

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à valider l'existence physique des stocks à la date de clôture et à vérifier que l'évaluation de leurs coûts est conforme aux dispositions de la norme comptable NCT 04 relative au stock et à apprécier les données et les hypothèses retenues par la direction pour déterminer la valeur de réalisation nette et l'estimation des provisions sur stocks.

### ***Observation***

Nous attirons votre attention à la note VII-8 aux états financiers qui indique que la société Unimed SA a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2023.

Les résultats dudit contrôle font ressortir un complément d'impôts et taxes à payer, en principal et intérêts, s'élevant à 5.086.434 DT, dont 2.205.456 DT au titre des pénalités administratives, ainsi qu'une perte de crédit de Taxe sur la Valeur Ajoutée de 362.530 DT.

Au 31 décembre 2025, la société a constaté une provision de 4.312.612 DT représentant la meilleure estimation de la direction permettant de couvrir raisonnablement le risque rattaché audit contrôle.

Les procédures liées à ce contrôle sont toujours en cours à la date du présent rapport et l'issue finale ne peut pas ainsi être déterminée de manière fiable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### ***Rapport de gestion du Conseil d'Administration***

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers***

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.

Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport.

Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

### ***Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires***

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance

périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

***Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur***

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaire de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

**Conseil Audit Formation – CAF**

**Société Général Audit**

***Abir Matmti***

***Ahmed Ayadi***

Tunis, le 18 mai 2026

**Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société « UNIMED SA »  
Zone Industrielle Kalaa Kébira, Sousse**

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que la rémunération des dirigeants)**

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et des opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- La société « UNIMED » a obtenu, au cours de l'exercice 2025, une avance en caisse d'un montant de 39.000 DT auprès de la société « Clean Room Project » afin de lui permettre de payer des avances au personnel.  
La convention ci-dessus indiquée a été autorisée par votre conseil d'administration réuni le 18 août 2025 sans faire l'objet d'un rapport spécial des commissaires aux comptes conformément aux dispositions des articles 29 et 30 de la loi 2019-47 promulguée le 29 mai 2019.
- La société « UNIMED SA » a refacturé à la société « NIPPOMED » un montant de 4.800 DT au titre des frais de carburant au cours de l'exercice 2025.
- La société « UNIMED SA » a conclu, avec la société « AZ PHARMA » un contrat pour la location d'un dépôt situé à la Zone Industrielle Kalâa Kebira, prenant effet début janvier 2025, et prévoyant un loyer mensuel de 3.675 dinars hors TVA. La charge de location s'élève au 31 décembre 2025 à 44.100 DT HTVA.
- La société « UNIMED SA » a facturé la quote-part des frais de télécommunication aux sociétés « INOX-MED », « CLEAN ROOM PROJECT » et « UNIREST » comme indiqué au niveau du tableau suivant :

<b>Société</b>	<b>Montant HT</b>
INOX MED	1 204
UNIREST	1 094
CLEAN ROOM PROJECT	1 260
<b>Total Général</b>	<b>3 558</b>

Ces trois précédentes conventions n'ont pas fait l'objet d'une autorisation au préalable par le conseil d'administration ni d'un rapport spécial des commissaires aux comptes conformément aux dispositions des articles 29 et 30 de la loi 2019-47 promulguée le 29 mai 2019.

## **B- Conventions et opérations conclues durant les exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2025 (autres que la rémunération des dirigeants)**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- La société « UNIMED SA » a accordé en 2025 un prêt en compte courant associé à la société « Promochimica » de 44.150 DT. Le compte courant associé « Promochimica » présente un solde au 31 décembre 2025 de 1.054.215 DT. Un avenant à cette convention de prêt en compte courant associé a été signé en 2023 pour éliminer la date limite du prêt à savoir, le 31 décembre 2022, prévue dans la convention initiale.
- Dans le cadre du financement de la pénalité douanière pour un montant global de 2.392.657 DT condamnant solidairement les sociétés « UNIMED SA » et la société sœur « Sarra Huiles », la société « UNIMED SA » a accordé en 2023 un prêt en compte courant associé à la société « Sarra Huiles » de 1.900.884 DT. Au 31 décembre 2025, le compte courant associé « Sarra Huiles » présente un solde 2.203.155 DT y compris les intérêts.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration réuni le 16 décembre 2023.

Les deux parties ont convenu de prolonger le délai de remboursement d'un an, portant ainsi la nouvelle échéance au 31 décembre 2025 au lieu du 31 décembre 2024. Par ailleurs, la société « Sarra Huiles » s'est engagée à octroyer des garanties au profit de la société « UNIMED SA ».

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administrateur réuni le 26 mai 2025.

- La société « UNIMED SA » a signé en date du 01 juin 2023 avec la société « NIPPOMED », un contrat de location d'un local à usage industriel sis à la Zone Industrielle Kalâa Kebira. Cette location est consentie pour une période d'une année, commençant le 1<sup>er</sup> juin 2023 et finissant le 31 mai 2024, renouvelable par tacite reconduction, et moyennant un loyer annuel brut de 21.360 DT HTVA.

Le produit de location enregistré chez la société « UNIMED SA », au 31 décembre 2025, s'élève à 21.360 DT HTVA.

- La société « UNIMED SA » a signé en date du 31 mai 2023 avec la société « NIPPOMED », une convention de prestation de service à travers laquelle, la société « UNIMED SA » fournit à la société « NIPPOMED » une assistance administrative, une gestion des ressources humaines ainsi que l'accomplissement des obligations comptables, fiscales et juridiques, prenant effet à partir du 1<sup>er</sup> juin 2023. Cette convention prend effet à partir du 1<sup>er</sup> juin 2023 et ce, pour une durée de trois années renouvelables par tacite reconduction et moyennant des honoraires basés sur un TimeSheet des travaux réalisés par les équipes de la société « UNIMED SA ».

Le produit enregistré chez la société « UNIMED SA », au 31 décembre 2025, s'élève à 1.050 DT HTVA.

- La société « UNIMED SA » a conclu en date du 1<sup>er</sup> janvier 2016 avec la société « SENAMED », une convention en vertu de laquelle la société « SENAMED » s'engage à fournir à la société « UNIMED SA », des prestations de promotion et d'information médicale de ses produits médicamenteux sur le territoire tunisien. Cette convention a fait l'objet de plusieurs avenants portant les honoraires mensuels hors TVA de 7.000 DT à 10.000 DT puis à 13.000 DT. Le Conseil d'Administration réuni en date du 28 octobre 2025 a décidé de porter le montant des honoraires mensuels à 25.000 DT HTVA à partir du mois d'octobre 2025.

Le montant total facturé à la société « UNIMED SA » au titre de l'exercice 2025 s'élève à 192.000 DT HTVA.

- La société « UNIMED SA » a conclu le 25 mai 2011 avec la société « Inox Med » une convention de prestation de service pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction et à travers laquelle, la société « Inox Med » assure à la société « UNIMED SA » la mission d'entretien et de rénovation de ses installations, selon les règles et les normes professionnelles, en respectant les consignes et les délais fixés par la société « UNIMED SA » pour chaque mission.

Le montant facturé par « Inox Med » en 2025 à la société « UNIMED SA » s'élève à 360.311 DT.

- La société « UNIMED SA » a conclu le 25 mai 2017 avec la société « Clean Room Project », une convention de prestation de service pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction et à travers de laquelle, la société « Clean Room Project » assure à la société « UNIMED SA » l'exécution de divers travaux d'aménagement, au niveau de ses salles blanches, selon les règles et les normes professionnelles, en respectant les consignes et les délais fixés par la société « UNIMED SA » pour chaque mission.

Le montant facturé à la société « UNIMED SA » au titre de l'exercice 2025 s'élève à 64.537 DT.

- La société « UNIMED » a conclu en date du 12 février 2009 avec la société « SMB », une convention de prestation de service pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction et à travers laquelle, la société « SMB » assure à la société « UNIMED SA » la mission de réalisation de divers travaux d'extension et d'aménagement de ses locaux, selon les règles et les normes professionnelles, en respectant les consignes et les délais fixés par la société « UNIMED SA » pour chaque mission.

Le montant facturé à la société « UNIMED SA » au titre de l'exercice 2025 s'élève à 226.087 DT.

- La société « UNIMED SA » a conclu en date du 4 juin 2011 avec la société « UNIREST », une convention de prestation de service pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction et à travers laquelle, la société « UNIREST », s'engage à fournir à la société « UNIMED SA », des prestations de restauration à son personnel.

Par ailleurs, la société « UNIMED SA » s'engage à ce que les locaux mis à la disposition de la société « UNIREST » soient conformes aux standards et aux règles d'hygiène et de sécurité, à fournir à la société « UNIREST » tout le matériel électroménager et les batteries de cuisine nécessaires à sa mission, à fournir également tout le nécessaire de service à l'instar des plateaux, assiettes et couverts et enfin, à aménager le réfectoire.

Le montant facturé à la société « UNIMED SA » au titre de l'exercice 2025 s'élève à 587.498 DT HTVA ;

- Au 31 décembre 2025, la société « UNIMED SA » s'est approvisionnée auprès de la société « MEDPACK » de matières premières et d'articles de conditionnement à hauteur de 3.061.350 DT HTVA.
- La société « Unimed » a signé en date du 5 mars 2021 avec la société « Ridha & Ridha », un contrat de location d'un local d'une superficie de 50 m<sup>2</sup> et situé dans ses locaux administratifs sis à la Zone Industrielle Kalâa Kebira. Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le 01 mars 2021 et finissant le 28 février 2022, renouvelable par tacite reconduction et moyennant un loyer annuel de 2.400 DT H.TVA. Aucun produit n'a été enregistré chez la société « Unimed » au titre de cette location au 31 décembre 2025.

- La société « UNIMED SA » a conclu avec la société « NIPPOMED », une convention en vertu de laquelle la société « UNIMED SA » s'engage à fournir à la société « NIPPOMED », des avances en compte courant associé dans le cadre du financement du projet « NIPPOMED ». Durant l'exercice 2025, la « UNIMED SA » a avancé un montant de 44.829 DT.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration tenu le 23 mai 2024.

Le compte courant associé de la société « NIPPOMED » chez la société « UNIMED SA » présente au 31 décembre 2025 un solde débiteur de 436.995 DT

- La société « UNIMED SA » a facturé, au cours de l'exercice 2025, la quote-part des charges communes (frais de siège) aux sociétés « INOX MED », « CLEAN ROOM PROJECT », « UNIREST », « SMB », « ISSIS », « SENAMED » et « NIPPOMED » comme indiqué au niveau du tableau suivant :

<b>Participation aux frais du siège au 31 décembre 2025</b>	
<b>Société</b>	<b>Montant HT</b>
INOX MED	3 000
UNIREST	3 000
S M B	3 000
I S S I S	1 800
SENAMED	1 800
CLEAN ROOM PROJECT	3 000
NIPPOMED	1 050
<b>Total Général</b>	<b>16 650</b>

- La société « UNIMED SA » a signé avec les sociétés « INOX MED », « UNIREST », « SMB », « SENAMED » et « CLEAN ROOM PROJECT » une convention d'avance et de refacturation des charges d'assurance Groupe à travers de laquelle, la société « UNIMED SA » supporte la prime relative à l'adhésion du personnel de sociétés « INOX MED », « UNIREST », « SMB », « SENAMED », « CLEAN ROOM PROJECT » et « NIPPOMED » et procède à sa refacturation annuellement au titre de participation aux frais de contrat d'assurance groupe.

Les montants refacturés par la société « UNIMED SA » au cours de l'exercice 2025 se présentent comme suit :

<b>Société</b>	<b>Montant HT</b>
INOX MED	6 180
UNIREST	7 352
S M B	7 223
SENAMED	8 341
CLEAN ROOM PROJECT	6 396
NIPPOMED	4 324
<b>Total Général</b>	<b>39 816</b>

Les soldes des parties liées au 31 décembre 2025 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

<b>Société</b>	<b>Solde fournisseurs</b>	<b>Débiteurs divers</b>	<b>Créditeurs divers</b>	<b>Solde total</b>
UNIREST	(63 310)	18 991	-	(44 319)
S M B	(40 541)	14 409	-	(26 132)
I S S I S	-	4 315	-	4 315
SENAMED	141 212	24 580	-	165 792
CLEAN ROOM PROJECT	(20 932)	25 891		4 959
INOX MED	-	25 003	-	25 003
SARRA HUILES	-	2 203 155	-	2 203 155
PROMOCHIMICA	-	1 054 215	-	1 054 215
Ridha & Ridha	-	27 379	-	27 379
Ridha Charfeddine	-	-	(114 683)	(114 683)
MEDPACK	(632 366)	-	-	(632 366)
AZ PHARMA	2 468	-	-	2 468
NIPPOMED	-	580 712	-	580 712
<b>Total Général</b>	<b>(613 469)</b>	<b>3 978 650</b>	<b>(114 683)</b>	<b>3 250 498</b>

## **C- Rémunération des dirigeants**

Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Le Conseil d'administration, réuni en date du 18 août 2025, a décidé de nommer Mr. Mahjoub El Ouni en qualité de Président du Conseil d'Administration pour une durée de trois ans, prenant fin à l'expiration de son mandat d'administrateur. Aucune rémunération ne lui a été servie au titre de sa fonction.
  - Le Conseil d'administration, réuni en date du 18 août 2025, a décidé de nommer Mr Rached Azaiez en qualité de Directeur Général pour une durée de trois ans, prenant fin lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2027 et de fixer sa rémunération comme suit :
    - Un salaire mensuel brut de 82 976 DT, versé sur la base de 13 mois par an.
    - Un forfait mensuel carburant de 1.000 DT ;
    - Un forfait mensuel de consommation téléphonique de 150 DT ;
    - Une voiture de fonction avec chauffeur, ainsi qu'un téléphone portable et un ordinateur portable, sont mis à sa disposition par la société ;
    - Un forfait mensuel de carte autoroute de 100 DT ;
  - L'ancien Directeur Général, dont le mandat a pris fin en date du 1<sup>er</sup> août 2025, n'a perçu aucune rémunération au cours de l'exercice 2025. Le montant net des rémunérations qui lui sont dues au 31 décembre 2025, s'élève à 114.683 DT.
  - La rémunération servie au titre de l'exercice 2025 à l'ancien Directeur Général Adjoint, dont le mandat a pris fin en date du 1<sup>er</sup> août 2025, s'élève à un montant brut de 264.308 DT. Par ailleurs, le Conseil d'Administration tenu le 23 mai 2025 a décidé de lui accorder une prime de 30.000 DT ;
  - L'ancien Président du Conseil d'administration, dont le mandat a pris fin en date du 1<sup>er</sup> août 2025, perçoit une rémunération en tant que salarié au titre du poste qu'il occupe au sein de la société. Cette rémunération s'élève, au titre de l'exercice 2025, à un montant brut de 224.772 DT.
- En outre, les deux anciens dirigeants sus-indiqués bénéficient chacun d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais s'y rattachant et des frais de communications téléphoniques.
- L'Assemblée Générale réunie en date du 1<sup>er</sup> août 2025, a décidé de nommer un des salariés de la société en qualité d'administrateur pour une durée de trois ans prenant fin lors de la tenue de l'assemblée générale Ordinaire arrêtant les états financiers de l'exercice au 31 décembre 2027. Outre son salaire, il bénéficie également d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais s'y rattachant et des frais de communications téléphoniques.
  - L'Assemblée Générale Ordinaire réunie 1<sup>er</sup> août 2025 a décidé d'allouer aux membres du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2024, des jetons de présence pour un montant global de 175.000 TND. Pour l'exercice 2025, la charge à payer constatée au titre des jetons de présence s'élève à 225.000 DT.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales.

**Conseil Audit Formation – CAF**

**Société Général Audit**

***Abir Matmti***

***Ahmed Ayadi***